

Pour le village. Partie II

Autor(en): **Naef, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **29 (1934)**

Heft 3

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-172664>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour le village

par Henri Naef.

II.

De l'action, du drame ou de l'humour suisses, il en existe et d'excellents. Pourquoi n'en projetterait-on pas sur l'écran? L'entreprise est digne de nos dramaturges, elle n'est pas insensée; mais parce que fort coûteuse et basée sur le talent plus que sur le profit, elle demeurera toujours une exception. Plusieurs de nos Etats ont institué des commissions de censure. Je ne les récuse pas, elles font parfois d'heureuses épurations. Mais elles travaillent négativement. «De peu se mêle, peu l'a affaire», dit en Gruyère un savoureux proverbe. Je crains que ce ne soit la devise des commissions de censure. Le *Heimatschutz* viendra-t-il à la rescousse? Se mêlera-t-il de choisir dans la production stupéfiante du temps présent? Il me semble que son tri et ses conseils pourraient rendre service à plus d'un canton où la commission de censure passerait avantageusement du pôle négatif au positif.

L'action du ciné est surtout considérable parce qu'elle atteint au moyen de la vision, le plus représentatif de nos sens. Dieu merci, la tradition suisse conserve, grâce à la vision, une admirable source de résistance dans son amour du *Festspiel* et de la fête populaire.

De même, le goût de la musique est un don de la Providence à notre peuple. Les sociétés de chant, les compositeurs font beaucoup, même si parfois leurs tentatives pèchent par quelques erreurs.

Quant à la radio, elle peut devenir pour nous une arme. Par elle, nous proclamons au loin ce que nous pensons en secret.

Notre propagande doit en premier lieu atteindre les habitants des villes. Je rencontre, pour ma part, autant de citadins bornés que de paysans désarmés. J'en sais qui se moquent du costume traditionnel. Qui dira tout le mal qu'une publication mercantile aura fait en couvrant de ridicule la petite Bretonne, glamment baptisée Bécassine!

Que de bourgeois obtus ou ignares qui ne saluent pas les paysans? Qui taxent leur langue de charabia, parce qu'ils ne peuvent pas la comprendre? Qui, par désir commercial, leur proposent des produits dont ils se passeraient heureusement? J'ai vu d'honnêtes gens disputer aux montagnards valaisans tout leur petit trésor pieusement conservé: gobelets, coupes de bois, channes d'étain, uniformes anciens, fichus de soie, «pétras» de brocart. Rien n'était à vendre, mais à force de s'entendre solliciter et de voir chiffonner les billets, le montagnard se laissait tenter. Et l'acheteur, très fier dans sa stupide inconscience, était loin de supposer qu'il venait d'appauvrir celui auquel il laissait de l'argent et dont il avait volé les dieux lares.

Il me semble donc qu'au point de vue éducatif, une œuvre immédiate de prophylaxie serait à entreprendre par le villégiaturant afin qu'il ne perdît jamais une occasion d'encourager l'indigène incertain et de flatter avec intelligence ses justes traditions.

N'avons-nous pas ici un allié tout trouvé dans le Club alpin suisse, animé de plus pures aspirations, pourvu d'une presse et d'innombrables tribunes?

Le port du costume national constitue aussi une propagande magnifique. Chaque fois qu'il est donné au citadin de s'enfoncer dans le cœur d'un vieux pays, partout où il y est peu ou prou connu, je voudrais le voir revêtir le costume qu'il honore. Sans doute ici le citadin doit-il vaincre et discipliner lui-même de fausses pudibonderies, mais il nous est permis de l'affirmer, cet effort trouve sa récompense. Le costume porté avec dignité vaut tous les discours et tous les boniments. Il exerce ce bienfait d'unir intimement les catégories diverses et de plus en plus mêlées du peuple suisse. L'on ne doit pas craindre de constituer des groupes ambulants, qui, par le chant et le costume, disent à l'âme villageoise que l'âme citadine l'aime et la respecte. C'est à une croisade, en effet, que nous sommes appelés.

On pensera peut-être, que nous restons à la périphérie du problème. Nous croyons au contraire être en plein centre; nous passerons à la périphérie avec l'esthétique du village proprement dite. La propagande, je l'avoue, ne suffit pas. Il faut aussi la surveillance et l'organisation de cette surveillance.

Or, il n'est pas surprenant qu'en présence des brusques événements que nous avons énumérés tout à l'heure, chacun se trouve pris de court. Je ne suis même pas certain que dans nos cantons romands, les autorités se soient entièrement rendu compte des devoirs énormes auxquels elles vont avoir à faire face. L'insuffisance de la législation en est la démonstration. Et plusieurs cas pratiques le confirment.

On sait combien l'incendie s'acharne sur nos villages alpestres. Aussi l'assurance obligatoire dans quelques cantons a-t-elle enrayé déjà bien des désastres économiques. L'Etat dont elle dépend s'est vu amené, par conséquence, à légiférer à propos des toitures: il n'est plus autorisé, dans les villages fribourgeois de couvrir les maisons par des «tavillons» ou bardeaux qui acquéraient à l'air du temps une patine de soie. Cette couverture ne peut plus subsister que pour les chalets isolés, à la montagne. Prenons-en notre parti, quitte à voir comment on les remplace. Il y a pire malheur. Peu de contrées ont été ravagées par le feu autant que la Gruyère: il est donc intéressant d'observer comment s'y est opérée la reconstruction.

Les Romands ont, pour le dire, une expression parfaitement adaptée: «à la va comme je te pousse!» sans aucun plan, sans aucun ordre, sans aucune direction architecturale. Le résultat est pitoyable. Trois sinistres, datant de 1870 à 1890 environ, nous en ont laissé les traces à Albeuve, à Neirivue et à Broc.

Albeuve, village de bois, s'est bâti en pierre et paraît aujourd'hui un groupement d'assez pauvres masures; Neirivue a pris l'aspect d'un faubourg; Broc est un désolant assemblage de villas, de maisons ouvrières et rurales. Dans le Valais, le village d'Euseigne, en revanche, qui brûla en 1918, a été reconstruit de la manière la plus logique et plus heureuse. Abstraction faite de la belle patine que prennent, avec le temps, les bois et les pierres dans ce climat de soleil, l'Euseigne actuel l'emporterait sur l'ancien village, si les toits n'étaient d'une disparate désordonnée: dalles à la vieille mode, ardoises étrangères, tuiles énormes, tôle brillante!

Nous avons parcouru quelques arrêtés législatifs. La plupart de nos cantons romands ont pourvu, plus ou moins efficacement à la conservation des monuments historiques; c'est un point acquis en faveur de notre problème, mais un point secondaire. Les cantons exigent tous que les plans de constructions nouvelles soient soumis aux municipalités qui délivrent les autorisations; l'Etat se réserve généralement les recours en cas de contestations. En fait, ce sont les municipalités qui décident.

Qu'on y regarde de près: les cantons mêmes n'ont pas prévu le problème esthétique: ils l'ignorent. Aux municipalités de s'en soucier, si elles y tiennent. Elles y tiennent parfois dans les grandes villes; elles y tiennent plus qu'on ne le supposerait, dans certains villages bien administrés. Mais en somme le problème esthétique de la construction est abandonné au hasard.

Le village n'est donc pas préservé. Si dans un centre urbain, où la proportion des gens d'art est considérable, on a souvent tant de peine à faire prévaloir le bon goût sur le mauvais, qu'en peut-il être dans des communes minuscules et reculées, quand il s'agit de choisir parmi le déconcertant fouillis des théories contemporaines? Le village, encore une fois, est abandonné à lui-même. Devant cette nouvelle constatation déficitaire, le *Heimatschutz* se doit d'intervenir. Essayons d'examiner en quelle manière il le pourrait.

Un des magistrats suisses les plus informés des questions agricoles, et des mieux disposés à l'action, a tenté naguère d'instituer en terre fribourgeoise un concours d'art industriel pour le mobilier rustique. C'est un bon signe, même si le résultat n'est pas encore égal à l'intention. Puisque l'on se préoccupe de la laideur interne des maisons rurales, on trouvera aussi des appuis pour l'extérieur. Hélas, c'est en même temps le signe du désarroi où se trouve réduit aujourd'hui le village.

Jadis existait dans certaines régions privilégiées un art rural très développé, très évident, en Gruyère, dans le Pays d'Enhaut, dans le Simmental, mieux encore que dans certains arrière-pays valaisans. Or, en ces régions, l'art s'est atrophié sous l'empire de l'industrialisation cosmopolite qui s'introduit, avec le bon-marché, et sous les couleurs prestigieuses de la nouveauté. Le mépris, beaucoup plus que le confort, a tué le mobilier rural artistique, le mépris, c'est-à-dire le manque de fierté. On y revient donc par un autre chemin: fierté morale, conscience de la race.

Ce serait tout un chapitre de psychologie très passionnant que de chercher comment, à de certaines périodes, le peuple a su créer par lui-même une forme architectonique et décorative qui lui convint, et comment à d'autres périodes, ce génie semble le quitter.

Mais pour l'heure, nous avons à nous placer devant le fait qu'il traverse une époque de pauvreté artistique. Il est nécessaire d'abord qu'il aperçoive sa misère; cela n'est pas le plus difficile. Plusieurs indices laissent percevoir une inquiétude.

Eh bien, quand un pays est travaillé de ce souci, que les autorités le partagent, il me semble que le *Heimatschutz* doit pouvoir agir avec fruit. Deux méthodes, l'une d'ordre administratif, l'autre d'ordre moral, seraient applicables.

Je voudrais que le *Heimatschutz* s'entendît avec les autorités des cantons directement menacés pour l'institution de commissions de surveillance, qui viendraient en aide au



Nouvelle Maison de ville à La Tour-de-Trême, fort bien adaptée à la bourgade. L'architecte Dumas y a suspendu la belle enseigne de l'ancien bâtiment. — Neues Rathaus, das sich einem alten Städtchen trefflich einordnet. Das alte Aushängeschild wurde erhalten und am neuen Bau angebracht.



Maison édifée sur les substructions d'une grange, et dans le style régional le plus sûr, par M. Rime, conseiller communal, à Charmey. — Haus in Charmey, das auf dem Unterbau einer alten Scheune in der altüberlieferten, mit Liebe studierten Bauart der Gegend erstellt wurde.

service surchargé de la Direction des bâtiments. Il serait bon que les communes, avant d'accorder les autorisations de construire ou de transformer, pussent recourir à cette commission. S'il n'est pas possible de les y contraindre, il serait déjà heureux qu'il leur fût recommandé de s'adresser à elle.

Sur le mode d'application il y aurait une étude spéciale à faire, que nous ne pouvons discuter aujourd'hui. J'exprime le désir cependant que les relations entre le *Heimatschutz* et l'Etat (en l'espèce le canton) fassent l'objet d'un examen sérieux pour le profit du village. D'autre part ne serait-il pas possible de provoquer une émulation au sein des populations rurales par l'établissement de quelques subsides ou de récompenses particulières? On prime le bétail, on prime les produits, on distribue des médailles dans les expositions et les comptoirs. Ne consacrerait-on pas aussi quelque argent aux paysans qui feraient effort pour embellir le village?

De récentes expériences dans le domaine du patois nous ont prouvé que l'attrait des concours et d'une récompense, purement honorifique, suscite un enthousiasme populaire à nos yeux tout à fait inattendu. Il est probable que ce même élan se manifesterait dans le domaine architectural et mobilier. Le propriétaire rural d'un vieux manoir est venu nous consulter, un jour, pour qu'il lui soit alloué quelques subsides en faveur de la restauration de sa maison. Il s'était efforcé de ne la point défigurer, de maintenir les fresques de l'intérieur, de couvrir son toit avec art, et il y parvint. Nous nous sommes trouvé dans la pénible obligation de lui dire qu'aucune institution n'était en mesure de lui avancer la moindre obole. Il en fut pour ses frais élevés et pour ses efforts. Cela est-il juste? Cela est-il encourageant?

Ne pourrait-on pas décerner un ou deux prix aux propriétaires d'immeubles restitués avec soin et aux constructeurs qui, bravant la loi de la moindre dépense, enjolivent leur demeure, partant la localité, au lieu d'y ajouter une banalité de plus?

Il reste encore un sujet qui me tient à cœur.

«Vous êtes orfèvre, Monsieur Josse!» écrivit Molière. Contrairement à l'opinion simpliste qui assimile les musées à des cimetières, il sera permis à un conservateur d'affirmer qu'ils sont au contraire un stimulant très efficace de l'art régional. L'on parvient, grâce à eux, à réveiller l'élan affaibli des traditions; l'on pousse à l'évolution du costume national pourvu qu'il se porte; et il ne s'est jamais tant porté en Gruyère que depuis l'existence du musée. Jamais non plus, l'affection de l'habitant pour son patrimoine mobilier ne s'est plus affirmée; nous voyons avec bonheur se transposer dans les habitudes modernes un art autochtone. Or, la Suisse romande, le Valais en particulier, possède des richesses ethnographiques que le temps aura bientôt compromises. Quand donc verrons-nous se constituer un vrai Musée romand des arts populaires, archive pour les érudits, modèle, inspiration pour les artisans, source d'intérêt et de vie pour les populations rurales? Pouvons-nous espérer qu'un jour — et sans trop tarder — le *Heimatschutz* nous aidera à constituer ces réserves nationales, à rassembler les fonds nécessaires, à intéresser les bonnes volontés? Car les trésoreries cantonales sont trop sollicitées pour être d'un secours suffisant. Il faut l'initiative d'un grand mouvement. Je n'en vois pas de plus sûr, de plus adéquat que le *Heimatschutz*.



Triste église d'une triste époque, édiflée en 1874 à La Tour-de-Trême, dans un style gothique de convention. — Trostloser Kirchenbau des 19. Jahrhunderts, in schwungloser Reissbrettgotik erstellt.



Construction grüerienne du XVIe siècle dont le récent balcon de ciment fausse les proportions. — Alter Bau aus dem Greyerzerland, 16. Jahrhundert, dessen Erscheinung durch einen Zementbalkon verfälscht wurde.

Enfin, par les soins diligents de M. Auguste Schmid, un livret, destiné à vivifier la célébration alanguie de notre Fête Nationale vient d'être publié. L'idée en est si excellente qu'il nous semble la pouvoir transposer à nos fins. On élaborerait des instructions à l'usage des conseils communaux et municipaux, on évoquerait le grand principe de l'unité architectonique, source de beauté pour les villes autant que pour les villages; on mettrait en garde contre les méfaits de l'exotisme; on signalerait les institutions publiques et privées prêtes à offrir des directions à qui les demande; on donnerait des exemples régionaux à suivre ou à éviter, et l'on répandrait ainsi par la voie officielle des préceptes qui nous sont familiers, mais qui ne parviennent pas toujours à leur adresse. La brochure arriverait au village, au syndic, au pasteur, au curé, et porterait des fruits.

A tant de phénomènes nouveaux, nous ne prétendons pas avoir trouvé d'infailible panacée. L'esprit humain aime le définitif, et pour cela n'est guère satisfait. Il le sera ici moins que jamais, où règne le chaos.

Cependant d'heureuses réactions se dessinent ici ou là; de puissants leviers prennent appui dans le tempérament même de notre peuple; nous sommes là pour renforcer ces leviers, pour étayer ceux qui fléchissent. Sur ce point du moins, nous serons tous d'accord.

Et si nous nous sommes trompé, si nous avons péché par ignorance ou par excès de pessimisme, nous ne mettons pas d'amour-propre à être contredit, pourvu qu'il en sorte quelque bien en faveur du village et de la patrie.



Une demeure d'autrefois que la tôle peinte a transformée désormais en insignifiante bâtisse. — Teil eines alten Schindelhauses, das seither mit bemaltem Blech verkleidet wurde.